



[Aucun objet]

Jeudi 9 Juillet 2009 17h31mn 22s

De: "Esteban" <[redacted]>

À:

Cc: "aimé kilolo"

"Jean Jacques Kabongo" <[redacted]>

Cher Esteban,

Je viens par le présent message vous rappeler les termes de mon courriel du 30 Juin 2009.

Lors de l'audience du 29 Juin 2009 en la cause : Procureur c/ J.P.Bemba. Le Greffe, représenté par Mr Dubuisson, a proposé à la Chambre de résoudre temporairement les questions financières auxquelles est butée la Défense en lui accordant l'aide judiciaire temporaire, en attendant que soit rendu disponible le compte autorisé par la Chambre à l'effet de rémunérer les Conseils (voir les documents en annexe de notre courriel du 30 juin 2009 à savoir : l'extrait de la transcription confidentielle ICC-01/05-01/08-T-13-ENG RT du 29 Juin 2009 à la page 58 à 59 ainsi que la décision de la Chambre du 31 décembre 2008).

L'Equipe de la défense souhaiterait connaître les modalités pratiques de la mise en application de la solution intermédiaire proposée par le Greffe lors de cette audience. En outre, il est impérieux que cette situation soit résolue le plus vite possible pour que l'équipe de la Défense demeure pleinement opérationnel et respecter le droit au procès équitable. De ce fait, nous vous prions de nous informer de toute difficulté pouvant exister par rapport à l'exécution de la proposition du Greffe, pour nous permettre de saisir la Chambre et solliciter la suspension momentanée de certains actes de procédures en attendant que la Défense redevienne pleinement opérationnelle, au même titre que les autres parties et participants à la procédure.

J'ai bien conscience, en ce qui me concerne que j'assiste Mr Bemba Pro bono.

Cordialement,

Me Nkwebe Liriss

Conseil Principal

NKWEBE LIRISS
Avocat près la Cour d'Appel
de Kinshasa/Gombe

